

COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME  
DES ALPES-MARITIMES  
**COMMISSION 06 DES COURSES HORS STADE**  
Parc des Sports Charles Ehrmann  
155 Boulevard du Mercantour  
06200 NICE  
Port. : 06 08 49 50 72  
[Ferretti.andre@yahoo.fr](mailto:Ferretti.andre@yahoo.fr) [cdchs06@gmail.com](mailto:cdchs06@gmail.com)



## ORDRE DU JOUR

**Vendredi 28 septembre 2018 à compter de 17H30** au stade boulodrome Gé Gallaratto,

63 bd Jean Luciano (face au nouveau centre de formation de l'OGCN)  
(Parking nord du Stade Charles Ehrmann)

La C.D.C.H.S. 06 souhaite vivement votre présence afin de finaliser entre autre, le calendrier des courses hors stade 2019, de rappeler les règles de sécurité, parler du règlement des courses, du certificat médical, et des rapports entre les différents partenaires (Ligue, FFA, Comité, Préfecture, Conseil Département).

Ordre du jour :

Signature de la feuille de présence et  
Inscription pour les organisateurs désirant mettre une publicité dans le calendrier ou participer au challenge CDCHS 06 (prévoir un chèque)

Ouverture de la REUNION PLENIERE ANNUELLE

Approbation du Procès-Verbal de l'A.G. du 29 septembre 2017

Bilan moral du Président (André Ferretti) et approbation

Bilan financier (Eddie Degiovani) et approbation

Rappel du Règlement des courses hors stade et Pénalité pour les organisateurs qui changent de date en cours d'année, quel que soit les motifs. PENALITE DE 1 € PAR COUREUR (approbation par l'assemblée générale). Pénalité reversée en parti aux organisateurs impactés.

Calendrier 2019 et modifications éventuelles

Intervention des diverses Personnalités présentes.

Remise des Prix aux athlètes du Challenge CDCHS 2018

Apéritif d'honneur dinatoire offert par la CDCHS 06

*Attention : Tous les organisateurs non présents ou non représentés à l'A.G. devront s'acquitter d'une pénalité de 100 €.*

